
Défense de la langue française en Pays de Savoie



Siège social : Chambéry - Courriel : dlfsavoie73-74@laposte.net

Adresse de correspondance : 80, rue des grands champs 73190 Challes-les-Eaux

Communiqué de Presse du 26 août 2022,

Appellations en anglais à Cluses : la justice est saisie !

Par ce courriel, nous vous informons que notre association a déposé le 15/07/22 un recours contentieux au TA de Grenoble contre la ville de Cluses. **Celui-ci lui a été transmis le 9 août 2022 par le tribunal administratif de Grenoble.**

Pour rappel, nous vous avons remis en pièce jointe le recours gracieux que nous lui avons envoyé. Celui-ci vous avait déjà été transmis lors du communiqué de presse du 22 mars.

Ce recours fait suite au refus implicite (non-réponse sous 2 mois) de la ville de répondre favorablement à nos demandes (**voir le résumé de ces dernières en fin de page 2 du recours gracieux ci-joint**). **Comme vous le constaterez, nous souhaitons principalement que soit mis fin aux noms de manifestations avec des noms en anglais.** En disant cela, nous pensons entre autres à "Miam street food festival", "foodtruck-tour"...

Informé par nos soins le 22 mars, la DGLFLF (1), service directement rattaché au Ministère de la Culture, a également écrit au maire de CLUSES pour lui demander d'appliquer la loi. Une copie de cette lettre a également été envoyée à différents élus et représentants locaux de l'État (préfet de Haute-Savoie, préfet de région, présidents du département et de la région...). Pour information, Ce courrier a été joint au dossier de recours.

Notre association a été autorisée à vous délivrer quelques extraits de cette lettre de 2 pages:

En effet, le cadre légal relatif à l'emploi de la langue française repose sur le principe défini à l'article 2 de la Constitution **selon lequel « La langue de la République est le français »**. La loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », vise ainsi à garantir à

nos concitoyens le droit de s'exprimer et de recevoir une information dans leur langue dans la plupart des circonstances de leur vie quotidienne.

Je veux souligner à cette occasion le rôle absolument primordial des acteurs publics dans la promotion et la valorisation du français auprès de nos concitoyens.

Dans un contexte où l'emploi des anglicismes se développe de manière continue dans l'ensemble des secteurs de la société, une responsabilité particulière incombe aux collectivités publiques, premiers maillons de la solidarité sur le plan national et territorial.

Nous comptons sur votre appui pour renverser cette tendance et privilégier l'emploi de la langue française dans la communication de la ville de Cluses. Notre langue offre à cet égard suffisamment de ressources pour appuyer une communication originale, créative et attractive, susceptible de recueillir l'adhésion de l'ensemble de vos administrés.

Vous remerciant de votre engagement pour l'application de la loi, dans sa lettre mais plus encore dans son esprit...

Nous vous remercions par avance de la large diffusion que vous voudrez bien donner au contenu de notre message. En espérant que l'information de ce communiqué soit objectivement retransmise à vos lecteurs et auditeurs. Au cas où certains souhaiteraient nous contacter, merci d'indiquer dans vos articles notre courriel: dlsavoie73-74@laposte.net

Nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour bureau de DLF en pays de Savoie.

Philippe Reynaud (Président) Lucien Berthet (Secrétaire)

(1) Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France

Notre association est une délégation régionale de « Défense de la langue française » à PARIS

Site internet : <http://www.langue-francaise.org/index.php>

Association agréée pour défendre la langue française et la francophonie



MIAM

Street Food Festival

25
foodtrucks
+ de 10 pays
représentés

Cluses

Place Charles de Gaulle

23 Vendredi
sept. 22 18h-00h

24 Samedi
sept. 22 11h-00h

25 Dimanche
sept. 22 11h-16h



www.miam.cool

Cluses: x **OUI ARE**
UN PAYS. DES FUTURS.

